L'Abeille de la Nouvelle-Orléans
Bureau No 73, rue de Chartres.

NOUVELLE-ORLEANS
MARDI 22 JUILLET 1884.

CONSULAT DE FRANCE.

Exposition Universelle de la Nouvelle-Orléans.

Sur ma demande, la Direction de l'Exposition Universelle a bien voulu consentir à prendre 50 abonnements de six mois à l'ABEILLE de la Nouvelle-Orléans et 50 au " Messager Franco-Américain " de New-York.

Les deux journaux seront servis aux adresses qui suivent, afin de répandre dans le public Français tous les renseignements de nature à faire apprécier au gouvernement de la République, ainsi qu'à nos industriels, l'importance de la lutte de l'Exposition Universelle de la Nouvelle-Orléans.

Liste des destinataires.

MM. les Présidents des Chambres de Commerce de Paris, le Havre, Rouen, Nantes, Bordeaux, Marseille, Cette, Lyon, St. Etienne, Roubaix, Cavarre, Lille, Reims, Epernay, Louviers, Arra, Bayonne, Beaucoup, Brest, Caen, Cherbourg, Clermont Ferrand, Cognac, Dieppe, Dunkerque, Elbeuf, Limoges, Montpellier, Le Havre, Nancy, Nantes, Nice, Pau, Perpignan, Rochelle, Rochefort, Roubaix, Rouen, Saint Etienne, Tourcoing, Toulon, Toulouse, Perigueux, Algérie, Constantine, Philippeville.

MM. les Rédacteurs en chef des journaux de Paris—Le XIXe Siècle, l'Economiste Français, La France, Le National, Le Pays, Le Petit Journal, Le Siècle, Le Soir, La Vérité, Le Voltaire, Le Journal des Chambres de Commerce, Le Gaulois.

N B—L'Abeille échange déjà avec Le Journal des Débats, Le Figaro, La Gazette de France, La Liberté, La République Française et Le Temps.

MM. les Rédacteurs en chef des journaux des Départements—Le Gaseile du Midi, Le Sémaphore, L'Echo de la Charente, La Gironde, La Guyenne, Le Courrier de la Gironde, Le Courrier de Lyon, Le Progrès, Le Salut Public, Le Petit Lyonnais, Le Périgord, Le Journal de Petit Lyonnais, Le Phare de la Loire, L'Union Bretonne.

MM. Clavery, Directeur des Consulats au Département des Affaires Etrangères.

Billot—Directeur Politique aux Affaires Etrangères.

Renard—Chef du bureau des renseignements commerciaux au Ministère du Commerce.

A. Ferson—Président de la Chambre des Exportateurs de Paris.

Deamoulin—Membre du Conseil Municipal de Paris.

Jobbé Duval—Membre du Conseil Municipal de Paris.

Clemenceau—Sénateur.

Cordier—Sénateur. Députés.

Mgr Freppel.
Henri Chavoir
Clemenceau
Mgr Freppel
Tony Revillon
Xavier
Barda de Soubeyran
Sodier
Wilson
Félix Faure, Député, Sous Secrétaire d'Etat des Postes et Télégraphes.

A. Cauhert, Comte A. d'Abzac, Jacques Meyer, Crémieux, A. Pascal, Charles Bal Donon, Général Victor Malignan, De Molinari, Commandant Courtepistoles.

La Nouvelle-Orléans, le 11 juillet 1884.

Le Consul Général,
Commissaire de la République Française,
VICOMTE PAUL D'ABZAC.

CONSULAT DE FRANCE NOUVELLE-ORLEANS.

Rue Royale, No 92.

AVIS.

Dans l'intérêt du commerce, le Consul Général informe le public que les renseignements et mémorandums seront adressés à lui afin d'établir des relations d'affaires avec la Nouvelle-Orléans et les principales villes des Etats avoisinant.

1o—Le maison Vve Altazin-Gis (Négociant-armateur harengs et morues-goudrons et brais du Nord, à Boulogne sur mer, département du Pas-de-Calais) demande des correspondants pour leur expédier des harengs salés sensiblement à cent exportée de Hollande sous la marque "Couronne" en petits barils dits seizièmes.

2o—MM. Adr. Menard & Cie Négociants à Cognac (Charente), désirent un correspondant pour faire connaître leurs eaux-de-vie en Louisiane.

3o—MM. A. Williamme & Cie., négociants en vins fins et cognac à Talence, près Bordeaux (Gironde), offrent des conditions avantageuses à un agent qui se chargerait de la haute clientèle américaine.

4o—M Edgar Rignat (No 89 Chaussée d'Ixelles à Bruxelles, Belgique), compositeur-chansonnier, déclarant connaître à fond la fabrication de la Bagerie, sollicite un emploi dans sa partie.

5o—MM. Claris & Gallice, No 42 rue Montesquieu, à Lyon, Dept du Rhône, fabricants d'articles spéciaux et de matériel pour l'imprimerie, de pâte roulleaux typographiques, de dessins secs pour clichage, en papier, &c, fournisseurs de l'Imprimerie Nationale, des maisons Mame, de Tours, et Chair, de Paris, et des imprimeries des gouvernements Brésilien, Anglais, Belge et Japonais, désirent un représentant pour la vente de leurs produits. Au besoin ils établiraient un bureau à la Nouvelle-Orléans.

6o—M. Alfred Bizet, 7 rue Philippe (rothers à Vienne), représentant de MM. Holloway & Ellis, de Beaton, exportateurs de cafés et agents de M. Abel Roy & Fère de Paris, négociants en cafés, désire traiter des affaires de céréales et gomme à la commission contre crédits de banque.

7o—M. Firmin Jullien, fabricant de conserves, de sardines et de conserves alimentaires de toutes sortes quai de la Gare, à Lorient (département du Morbihan), voudrait entrer en relations avec des maisons de commerce pour la vente ou consignation de ses produits.

8o—M. Maurice Duclos, No 14 rue de Vivienne, à Paris, courtier agent, pour le commerce des corps gras et graines oléagineuses offre ses services aux maisons qui traitent ce genre d'affaires; il désire aussi se mettre en rapport avec un courtier pour les céréales et en recevoir des ordres. M. Duclos envoie à ses correspondants une circulaire hebdomadaire détaillée et très-étudiée sur le commerce des corps gras dans le monde entier.

9o—M. Raoul Bravaz, chimiste No 27 rue de Londres, à Paris, propriétaire de l'eau minérale naturelle de Vals (Ardèche) et de l'anti-microbe Bravaz (grenules anti-épidémiques du Docteur Amédée Andrieu et du chimiste Raoul Bravaz) voudrait un correspondant à la Nouvelle-Orléans.

10o—M. Louis Duvan aîné, (château de Varennes, Canton de Charlieu (Maine-Loire) offre au public, ses vins mousseux dits de Champagne, à des prix variant selon la qualité, entre doux et tout à fait secs.

11o—M. Emile Decaudt, natif de Roubaix, (France) ayant travaillé comme surintendant au Carleton Mills de Philadelphie et dans le U. S. Bunting Co., Lowell, Massachusetts, sollicite de l'emploi en ville ou à la campagne comme surintendant dans le tissage et le blanchissage des laines. Son adresse est 223 rue Tchoupitoulas. M. E. Decaudt est muni de bons certificats de ses anciens patrons.

Pour plus de renseignements s'adresser au Consulat de France, No 92 rue Royale, de dix heures A. M. à 3 heures P. M.

La Nouvelle-Orléans, le 30 janvier 1884.

Le Consul Général
Vicomte PAUL D'ABZAC.

Proclamation de Quarantaine

BUREAU DE SANTÉ DE L'ETAT DE LA LOUISIANE, } Nouvelle-Orléans, 17 juillet 1884.

ATTENDU QUE LE NEUVIEME JOUR DE juillet 1884, le Bureau de Santé de l'Etat de la Louisiane a passé la résolution suivante;

Attendu qu'il est reconnu que le choléra existe à Toulon et à Marseille sous forme épidémique

Résolu, Que le président de ce bureau ordonne à tous les officiers de quarantaine dans toutes les stationnées cet Etat, de détenir toutes les navires venant des dits ports ou de tous autres ports où le choléra pourrait exister; le dit ordre devant être maintenu jusqu'à ordre contraire de ce bureau."

Maintenant, et conformément à la dite résolution et en obéissance au dit ordre, je donne cette proclamation de quarantaine qui prendra effet à partir du neuvième jour de juillet 1884 avec les spécifications suivantes:

" Tous navires avec leurs équipages, passagers et marchandises, arrivant aux différentes stations de quarantaine de l'Etat, venant des ports français de Toulon et de Marseille, ou de tout autre port pouvant devenir infecté par le choléra, seront détenus pour observation et désinfection jusqu'à ce que ce bureau en décide autrement et jugé convenable de leur permettre la libre pratique du port de la Nouvelle-Orléans.

Les officiers de quarantaine des différentes stations sont spécialement chargés de la stricte exécution de cette proclamation.

JOSEPH HOLT, M. D.,
Président du Bureau de Santé de l'Etat de la Louisiane. 18juillet—3t

J. FAHNKE,

(Breveté pour la Louisiane).
PAVAGE EN PIERRE ARTIFICIELLE DES SCHILLINGER.

Importateur et marchand de Pierres plates allemandes et de North River pour pavage, carb stone, ciment de Portland, TUILES, COQUILLES ET SABLE.

Nos 208 et 210 rue Delord,
Entre Baronne et Carondelet.

V. WEHRMANN.

136.....Rue Royale.....136

Entre Toulouse et St-Pierre.

MERCERIE, PARFUMERIE, PAPETERIE, VARIETE, JOUETS D'ENFANTS.

Accordéons, Harmonicas, Cordes de Violon, Guitares, Zithers, etc.

Machines à coudre neuves et de seconde main, fils, soie, aiguilles, huile et fournitures de toutes machines à coudre.

Eventails pour tous genres de machines à coudre. Les plus simples, les plus faciles à adapter et donnant le meilleur résultat. Prix 75 cts.

V. Wehrmann. MECANICIEN DE 1re CLASSE d'expérience, s'occupe de la réparation et du genre de Machines à coudre.

Fabrication de pièces sur commande.

Toutes les réparations sont garanties.

Fournisseur de fer de formes pour cordonniers.

Inspection et réparation de machines à coudre à Pauge des chemisiers, cordonniers et fabricants de cases. N'oublier pas No 136 rue Royale. 12mai—1an

PHARMACIE ANGELL.

Importation et vente de Médicaments Français, anglais et allemands, de Livres, de Vitrines, etc.—Prix de New York.

153 et 155 rue Julia.
5— 1an

DEMANDES.

Mme Hennecy, astrologue, révèle le passé et prédit l'avenir. Venez la voir ou écrivez-lui, 4 South Rampart. 20 juil- 6t

Consulat de France.

Exposition Universelle de la Nouvelle-Orléans.

J'ai l'honneur de porter à la connaissance du public les extraits ci-dessous des Informations et Règles concernant les exposants étrangers (Circulaire No 4, 29 mars 1884) publiées officiellement par la Direction de l'Exposition:

1.—Une exposition universelle ....sera ouverte à la Nouvelle-Orléans le 1er lundi de décembre 1884.....

6.—Tous les gouvernements étrangers ont été invités par le Président des Etats-Unis.... à nommer des commissaires afin d'organiser leurs sections à l'Exposition....

8.—Les demandes d'espaces, et tout ce qui regarde cette question, seront traités avec la sollicitude du pays d'où previennent les objets à exposer.

10.—Au premier novembre 1884 ou avant, les commissaires étrangères devront présenter au Commissaire Général des plans faisant connaître d'une manière aussi exacte que possible la répartition de l'espace alloué aux sections étrangères. Ils devront aussi présenter la liste des exposants.

16.—Les exposants étrangers n'auront rien à payer pour l'espace qui leur sera accordé non plus qu'à titre de droits d'assurance.

18.—La classification des objets exposés comprend les grs pes suivants:

I.—Agriculture.
II. Horticulture.
III. Produits brute et manufacturés, métaux, minéraux et bois.
IV. Machines et accessoires.
V. Industrie textile, habillements et accessoires.
VI. Arts industriels.
VII. Produits alimentaires.
VIII. Education et instruction.
IX. Œuvres d'arts.
X. Pisciculture.

21.—Tout les soins possibles seront pris pour prévenir contre tout dégât, ...e sorte en expédiant, mais la Direction ne sera en aucune manière responsable pour les accidents, feu, pertes ou dommages, quelle que soit la cause ou l'étendue du dommage causé.....

31.—Une quantité convenable d'eau, de gaz et de vapeur sera allouée, gratuitement aux machines exposées..... Les quantités désirées devront être clairement spécifiées dans les demandes.

32.—Toute force motrice dépassant le quantum accordé par la Direction sera fournie et payée selon un tarif officiel.....

34—Sont exonérés de l'Exposition toutes les substances fulminantes, toutes les substances explosibles, explosives et en général toutes les substances qui peuvent être jugées dangereuses.

39—Le Directeur Général aura le droit de faire enlever toute chose quelle qu'en soit la provenance, qui, en raison de sa nature ou de son apparence, semblerait nuisible au but ou au décorum de l'Exposition.....

42—En temps utile, le Département des Transports fera connaître les arrangements spéciaux qui auront été pris concernant le transport des articles présentés par pays étrangers. Il fera connaître aussi les règles de douane dont la connaissance intéressera les exposants.

44—Tous les exposants, par le seul fait de participer à l'Exposition, déclarent se soumettre aux règles qui précèdent et à toutes autres qui pourraient sembler nécessaires à la Direction.

SAMUEL MULLEN,
Chef des Installations.

Approuvé: E. A. BURKE,
Directeur Général.

J'ai également l'honneur de porter à la connaissance du public les articles 8 et 17 des Règlements Généraux de l'Exposition Universelle de la Nouvelle-Orléans:

Art. 8—Les Commissaires étrangers, nommés à la requête du Gouvernement des Etats-Unis, sont invités à entrer en correspondance, aussitôt que possible, avec le Directeur Général..... (Ils examineront) toutes les questions concernant leurs compatriotes, spécialement les matières ayant rapport à la distribution de l'espace et la présentation de chaque section nationale dans les édifices. Le Directeur Général ne correspondra donc pas directement avec les exposants étrangers et n'examinera aucune de leurs applications individuelles.

Art. 17—Toutes les applications étrangères pour l'admission, devront être en accord avec une forme spéciale fournie par le Directeur Général aux Commissions étrangères..... Des formes imprimées, conformes à ces réglements, seront fournies gratis.....

E. A. BURKE,
Directeur-Général.
ED. RICHARDSON,
Président.

La Nile-Orléans, ce 24 mai 1884.

Le Consul Général,
Commissaire de la République Française,
VICOMTE PAUL D'ABZAC.

CONSULAT DE FRANCE.

Exposition Universelle de la Nouvelle-Orléans.

M. Hudson, président du comité étranger de l'Exposition Universelle de la Nouvelle-Orléans, vient, par une lettre dont le texte suit, de convoquer les consuls des puissances étrangères à la Nouvelle-Orléans, à une réunion à la Direction Générale de l'Exposition, pour aujourd'hui, vendredi.

Exposition Universelle de l'Industrie et Centenaire du Coton.
Nile-Orléans, 7 juillet 1884.

Monsieur.

M. E. M Hudson, Rapporteur, me charge de vous dire que le Comité Etranger, qui a été formé de la Direction de l'Exposition Universelle de l'Industrie et du Centenaire du Coton, pour conférer avec les consuls étrangers de cette ville, sollicite votre présence à une assemblée qui sera tenue aux bureaux de la Direction No 74, rue Baronne, vendredi prochain, 11 du courant, à 3 heures P. M.

L'objet de cette conférence est d'assurer les meilleurs efforts officiels de tous les consuls résidants en vue de propager dans leurs contrées respectives les renseignements les plus complets concernant l'étendue et l'importance de l'Exposition, comme aussi d'assurer à cette entreprise l'appui officiel de leurs gouvernements.

Nous désirons vivement l'honorer de votre présence, afin de connaître vos vues sur ce sujet et recevoir les suggestions que vous jugerez convenables.

Le Bureau de la Direction a exprimé son intention de faciliter, autant qu'il lui sera possible en donnant tous les renseignements, tous les efforts que vous serez à même de faire en cette circonstance.

J'ai l'honneur d'être, très respectueusement, votre obéissant serviteur,

SAM'L MULLEN,
Secrétaire.

M. le Vicomte Paul d'Abzac, Consul Général de France et Commissaire de la République Française.

Selon informations reçues par moi, le journal le *Temps*, de Paris, fait dis posé à publier tous documents et renseignements ayant pour objet de faire réussir ce grand Exposition Universelle de la Nile-Orléans. J'ai l'honneur d'en adresser mes remerciements à MM. les éditeurs du *Temps*.

Un comité franco-louisianais se constitue en ce moment à Paris avec la coopération de MM. A. Cauhert, ancien magistrat, 7, Avenue du National, 5, Avenue de l'Opéra); Charles Bal, 15 Avenue Kleber; Paul Brierre, de la maison Lafargue et Brierre, de la Nile-Orléans et de Paris (5 rue de Laval); etc.

Je prie MM. les Présidents des comités consultatifs organisés par moi, sur la demande des délégués de la colonie, de vouloir bien me remettre leurs rapports dans le plus bref délai possible.

En vue de donner un témoignage de courtoisie à la République Française, qui, la première de toutes les nations d'Europe, a nommé un Commissaire à l'Exposition Universelle de la Nouvelle-Orléans, le Comité de Direction vient de souscrire 100 abonnements de six mois à des journaux franco-américains, qui seront servis gratuitement à nos principaux Chambres de Commerce de France ainsi qu'à un certain nombre de Sénateurs, de Députés, d'Administrations et de particuliers.

Le Comité de Direction vient de faire traduire en français le programme de réception officielle de l'Exposition Horticole, qui promet d'être remarquablement intéressante en raison du voisinage des pays tropicaux.

Le document relatif aux formalités consulaires et douanières auxquelles doivent se soumettre les exposants va aussi être traduit en français.

Le Consul Général Commissaire de la République Française,
Vicomte PAUL D'ABZAC.

THE NEW-ORLEANS BEE.

L'Abeille de la Nouvelle-Orléans

A Daily Newspaper, established on the 1st of September, 1827, nearly 57 years ago and universally known throughout Louisiana and the neighboring States. The "Bee" is now published exclusively in French, and is the acknowledged organ of the Franco-American population. A very valuable family paper and specially recommended to those of our American readers, ladies and gentlemen, who wish to enhance their knowledge of the French language.

Subscription Terms:

By Mail—Payable in advance, postage prepaid.

Per annum, $12; six months, $6; three month $3; one month, $1.

Weekly (8 double pages) published Saturday Morning:

Per annum, $3; six months, $1; three months, 75 cents.

LEON QUEYROUZE,

"GROCER" EN GROS,
—Importateur de—
VINS ET DE LIQUEURS.
—En marchand de—
Produits des Campagnes et de l'Ouest
97 RUE DECATUR.
mars—1an Nile-Orléans.

Briqueterie des Planteurs.

Briques expédiées par les chemins de fer "Morgan, La. & Texas," et "Pacific" et par des Chalands sur le fleuve. Adresser les commandes par la boîte 127 de la "Mechanics, Dealers & Lumbermen's Exchange," Nouvelle-Orléans. Les commandes des compagnies par la boîte 8 post de Grotna.

J. D. HARVEY, propriétaire.
1 sep— 1an—1an

L. S. L.

QUE TOUT

—LE—

MONDE

SACHE

Que cette loterie est la seule qui d ns un Etat ait été votée et endossée par son peuple.

TOUS LES LOTS GAGNANTS PAYES EN PLEIN.

MAGNIFIQUE OCCASION

—DE—

Faire Fortune!

Le Grand Tirage Mensuel

A $5 00

CLASSE H,

—DE—

LA COMPAGNIE DE

LOTERIE

DE L'ETAT

DE LA LOUISIANE

Aura lieu à la

Nile-Orléans,

MARDI, 12 AOUT 1884,

Ce tirage aussi que tous les autres suivants sera sous la surveillance immédiate et la direction du

GEN. G. T. BEAUREGARD,
DE LA LOUISIANE, ET DU
GEN JUBAL A. EARLY,
DE LA VIRGINIE

GROS LOT

$75.000

Le tirage commencera positivement

A ONZE HEURES A. M.,

A

L'ACADEMIE DE MUSIQUE.

1,967 Lots, montant en tout à

$265,500.

VOYEZ LE PLAN.

PLAN EXTRAORDINAIRE,!

100,000 Billets à $5 le Billet.

LISTE DES LOTS:

1 Lot de	$75,000, soit	$75,000
1 Lot de	25,000, ...	25,000
1 Lot de	10,000, ...	10,000
2 Lots de ...	5,000, ...	10,000
10 Lots de ...	1,000, ...	10,000
50 Lots de ...	500, ...	25,000
100 Lots de ...	300, ...	30,000
200 Lots de ...	100, ...	20,000
500 Lots de ...	50, ...	25,000
1,000 Lots de ...	25	25,000

PRIX D'APPROXIMATION

9 Lots d'approximation de $750 chacun pour les deux unités restant au numéro qui aura gagné le lot de $75,000, soit..... 6,750

9 Lots d'approximation de $500 chacun pour les neuf unités restant au numéro qui aura gagné le lot de $25,000, soit..... 4,500

9 Lots d'approximation de $250 chacun pour les neuf unités restant au numéro qui aura gagné le lot de $10,000, soit..... 2,250

1,967 Lots ou Capitaux.....$265,500

CERTIFICAT.

" Nous déclarons, par les présentes, que nous présidons à tous les tirages mensuels et semestriels de la Compagnie de Loterie de l'Etat de la Louisiane, et que nous dirigeons et contrôlons en personne ces tirages qui, nous en donnons l'assurance, ont lieu avec la plus grande honnêteté, la plus grande loyauté et la plus parfaite bonne foi vis-à-vis de toutes les parties. Nous autorisons la Compagnie à se servir, dans ses annonces, de ce certificat, auquel nous joignons le fac-simile de nos signatures.

G. T. Beauregard
J. A. Early

Billet entier, $5; Fractions—

Cinquièmes en proportion.

A vendre à tous les agences de la Nouvelle Orléans et au bureau de la COMPAGNIE DE loterie de l'Etat de la Louisiane

Les demandes de prix pour les clubs ne doivent être adressées qu'au bureau de la Compagnie, à la Nouvelle-Orléans.

Pour plus de renseignements, écrire très lisiblement, en donnant son adresse.

IMPORTANT.

Remises par Postal Note à l'ordre de l'American Express, change de New York, ou traite sur la Nouvelle-Orléans.

Les lettres renfermant de l'argent devront toujours être envoyées par l'Express.

Il ne payera les frais d'express sur toutes les sommes de $5 en plus.

Adresser à

M. A. DAUPHIN,
Nouvelle-Orléans, Lne.

Adresser les lettres enregistrées et faire les mandats par la poste (money orders) payables à

New-Orleans National Bank
New Orleans, La.,

ANNONCES JUDICIAIRES

VENTES PAR LE SHERIF

Apolonia Hoffman, épouse de Henry Thomas, vs. son mari.

COUR CIVILE DE DISTRICT pour la paroisse d'Orléans—No 11,105—En vertu d'un writ de fieri facias, à moi adressé par l'Hon. Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans, dans l'affaire ci dessus, je procéderai à l'enchère publique, sur les lieux ci-après décrits, le MARDI, 29 juillet 1884, à 11 heures A. M., de la propriété ci après décrite, à savoir:

Le contenu et les installations d'une grocerie et buvette, situées à l'encoignure des rues Dauphine et Elmire, d'après inventaire enregistré à mon bureau.

Saisi dans l'affaire ci-dessus.
Conditions, comptant sur les lieux.
THOMAS DUFFY,
Shérif Civil de la Paroisse d'Orléans.
18juillet,—18,23,29

Antoine Albert charbonnet vs. Mme veuve M. H. Shomsorg.

COUR CIVILE DE DISTRICT pour la paroisse d'Orléans—No 11,672—En vertu d'un writ de saisie et vente, à moi adressé par l'Honorable Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans, dans l'affaire ci-dessus, je procéderai à la vente à l'enchère publique à la Bourse d'enchère Arcade, rue des Magasins, entre Gravier et Natchez, Alley, dans le Premier District de cette ville, SAMEDI 9 août 1884, à midi, de la propriété ci-après décrite, à savoir:

Un lot de terre avec les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent, droits, voies, servitudes, privilèges avantages et dépendances qui y appartiennent, situé dans le Troisième District de cette ville, désigné par le No. 6 de l'Ilet No. 7, borné par les rues Columbus, Kerlerec, Claiborne et Roman, sur un plan de E. Surget en date du 10 avril 1849, et déposé en l'étude de C. C. Ladreyère antérieurement lettre en cette ville. Lesdites améliorations consistant en deux maisons de force à la rue Columbus, sur une profondeur de 157 pieds 5 pouces et 4 lignes. Etant la même propriété acquise par le défendeur, dans la succession de E. A. Michel, par acte passé pardevant Edward Barnett, notaire en cette ville, le troisième jour de juillet 1872.

Saisi dans l'affaire ci-dessus.
Conditions—Comptant sur les lieux.
THOMAS DUFFY,
Shérif civil de la paroisse d'Orléans.
8 juil—8,15,22,29, 5,9 août

Mechanics' and Traders' Insurance Company vs. Alexander McLeod.

COUR CIVILE DE DISTRICT pour la paroisse d'Orléans, No 11,645—En vertu d'un writ de saisie à moi adressé par l'Hon. Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans, dans l'affaire ci-dessus, je procéderai à la vente à l'encan, à la Bourse d'Encan Arcade, rue Magasins, entre Gravier et Natchez Alley, dans le Premier District de cette ville, SAMEDI 9 août 1884, à midi, de la propriété ci-après décrite, à savoir:

Une certaine portion de terre située et étant dans le Sixième District de cette ville, dans l'ilet borné par les rues Bordeaux, Hayne, Magnolia et Claiborne, Valence et Apollo maintenant Carondelet; le dit ilet étant le numéro soixante-six actuellement Fairfax et Rodriguez, dans le parcelle de terre ci-après décrite, et il est de la rue Valence, sur lequelles deux rues elle forme l'encoignure, et forme la partie d'une maison de ville, et mesure 21 Anglais. Ensemble avec toutes les améliorations qui s'y trouvent et tous les droits, voies, servitudes et privilèges qui en dépendent. Etant la même portion de terre acquis par le défendeur dans cette affaire de J. D. Hill, par acte passé pardevant Wm. J. Capell, notaire, le 25e jour de juin 1872.

Saisi dans l'affaire ci-dessus.
Conditions—Comptant sur les lieux.
THOMAS DUFFY,
Shérif civil de la paroisse d'Orléans.
9 juil—9 16 23 30—6 août 9

Crescent Insurance Co. vs. Samuel B. Newman.

COUR CIVILE DE DISTRICT pour la paroisse d'Orléans—No 11,643—En vertu d'un writ de saisie et vente à moi adressé par l'Honorable Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans, dans la susdite affaire, je procéderai à la vente à l'encan, à la Bourse d'encan Arcade, rue Magasins, entre Gravier et Natchez Alley, dans le Premier District de cette ville, SAMEDI 9 août 1884, à midi, de la propriété ci-après décrite, à savoir:

Un lot de terre mesurant seize pieds de face à la rue Columbus sur une profondeur de cent cinquante sept pieds. Ce dit lot étant désigné par le numéro vingt-trois, dans l'Ilet No 896, borné par les rues Colombus, Exclerec, Roman et Prieur.

Saisi dans l'affaire ci-dessus.
Conditions—Comptant sur les lieux.
THOMAS DUFFY,
Shérif civil de la paroisse d'Orléans.
3 juil—3,10 17 24,31—5 août

Mme BONOMO, sage-femme, et médecin pour dames, 140 St-Louis et 101 Bourgogne, se recommande pour toutes les maladies de femmes et comme sage-femme. Elle promet une guérison assurée pour toutes les maladies telles que douleur à la matrice, maladies difficile chez ce enfants, les vers chez les femmes et les enfants, les plaies aux jambes. Chambres pour les dames sur le point d'accoucher, avec un bon traitement et à des prix en rapport avec le temps. Visible à toute heure. Exerçant sa profession depuis 25 ans, elle se recommande à ses amies. 18vée—

ELKIN & CIE.,

100....RUE DU CANAL....100

Appellent l'attention du public sur leur vaste stock de

NATTES DE CHINE

nouvellement importées, d'une **douceur extraordinaire et sans centures.**

Aussi sur un nouveau stock de

Toiles cirées, Stores, Rideaux, etc

TAPIS!

De toutes qualités à prix réduits.
21 avril—

Compagnie d'Assurances du Croissant.

(CRESCENT INSURANCE)
67 et 69, rue du Camp
NOUVELLE-ORLEANS.

Organisée comme compagnie mutuelle à 1849—Réorganisée comme compagnie d'actionnaires en 1880.

CAPITAL EN ARGENT....$600.000

A payé pour des pertes plus de NEUF MILLIONS de piastres depuis 1849.

Elle d'assurances annuelle, a été éché des ...ge de gré à gré, dans centre des risques d'incendie.

Directeurs

Samuel H. Kennedy	C. E. Mortimer
Victor Meyer.	Joseph Bowling.
W. B. Conger,	S. Hernsheim,
George W. Bentell,	Edward Falk,
Alf. Moulton.	J. J. Reiss,
Charles Newman,	Louis Prados,
U Marinoni,	Harry L. Pisch,
Lucien Dalery.	A. H. Stewart,
Charles H. Dolsen	Sigmund Katz,
Reuben G. Bush,	N. D. Wallace,
John Calder.	E. F. W. Bachman,
S. C. Coulon.	Wm Garig,
W. A. Phelps.	John D. Fisher,
M. Gillis.	A. Rosenfeld,
Wm. B. Lyman.	C. K. David

Only agents dans la Louisiane, le Texas, le Mississippi et l'Arkansas

W. S. LYMAN.....Président.
CHAS. E. DOLSEN.....Vice-président.
GEO. A. RICE.....Secrétaire.

ANNONCES JUDICIAIRES.

VENTE DE CONSTABLE.

M. Gernon contre Spalding.

DEUXIÈME COUR DE CITÉ de la Nouvelle-Orléans, No 4214—En vertu d'un ordre de fieri facias à moi adressé par l'Honorable Deuxième Cour de Cité de la Nouvelle-Orléans, je procéderai à la vente à l'encan en mon entrepôt, No 89 Passage de la Bourse, entre Bienville et Conti, dans le Deuxième District de cette ville, le SAMEDI, 2 août 1884, à 11 heures A M.....

Un lot de meubles de maison, d'après un inventaire enregistré en mon bureau.

Saisi dans l'affaire ci-dessus.

Conditions—Comptant sur les lieux.

ALFRED BARNES,
Constable de la Deuxième Cour de Cité.
22juil—22, 29—2août.

L. E. Kyles vs John Ward.

PREMIÈRE COUR DE CITÉ de la Nouvelle-Orléans, No 4791—En vertu d'un ordre de fieri facias à moi adressé par l'Hon Thos. R. Rozier, juge de la Première Cour de Cité de la Nouvelle-Orléans, je procéderai à la vente à l'encan, à la Bourse d'Encan Arcade, rue des Magasins, entre Gravier et Natchez Alley, dans le Premier District de cette ville, SAMEDI 9 août 1884, à midi, de la propriété ci-après décrite, à savoir:

Tous les titres, droits et intérêts de John Ward défendeur dans cette affaire, dans les bâtisses et améliorations sur les lots Nos 14 & 17 inclusivement dans l'ilet No 625, Premier District de cette ville situé sur la rue rue Perdido, Gravier, Gayoso et Dupré; les dits lots mesurent chacun 29 pieds 11 pouces et 7 lignes de face à la rue Gayoso sur une profondeur de 144 pieds d'après un acte passé pardevant W. E. Morel, notaire, en date du 17 juillet 1884.

Saisi dans l'affaire ci-dessus.

Conditions—Comptant sur les lieux.

F. A. LOOBY,
Constable

17 juil—17 22 26

PROCEDURE IN REM—DEUXIÈME COUR de Cité de la Nile-Orléans—No 4371.—Jean Malaoq vs. un cheval bai.—Ayant, en vertu d'un ordre de la Deuxième Cour de Cité de la Nile-Orléans, daté le 15 juillet 1884, saisi provisoirement un cheval bai désigné dans les procédures ci-dessus intitulées et dont les détails mentionnés, toutes personnes intéressées sont par les présentes notifiées de comparaître devant la Deuxième Cour de Cité de la Nile Orléans, dans les quinze jours qui suivront la publication de cet avis, pour répondre à la demande enregistrée en Cour par le demandeur Jean Malaoq.

Nile-Orléans, 15 juillet 1884.

ALFRED BARNES,
Constable, Deuxième Cour de Cité de la Nile-Orléans.
16juil—16, 23, 30.

Avis aux Créanciers.

ETAT DE LA LOUISIANE.
Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans.

Fendel Horn
contre
Ses Créanciers. } No 11,817.

OBJET DE COUR—La cession de biens du pétionnaire, Fendel Horn est acceptée par ordre du Cour, et il est ordonné que les créanciers dudit Fendel Horn soient convoqués et tenus, pardevant le Juge de Cour pour le dit ville le 21 Août 1884, à 11 heures A. M., pour délibérer sur les affaires du dit insolvable et pour être mis en demeure de faire apparoir pour représenter les créanciers absents, et que, en attendant toutes poursuites judiciaires contre les biens du dit Fendel Horn soient suspendues.

Nouvelle-Orléans, 16 juillet 1884.

(Signé) THOMAS TURGOT,
Juge de la Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans, Division A, siégeant à la place de Hon. F. A. Monroe, juge de la dite Cour, Division C, absent par congé.

Pour copie conforme:
GEO. P. CAZELAS,
20 juil- 3fen 10jrs Député Greffier

Bernhard Meyer vs ses créanciers.

COUR CIVILE DE DISTRICT pour la paroisse d'Orléans, No 11,560—Division A—Avis est par le présent donné aux créanciers de Bernhard Meyer dans les dix jours qui suivront la présente notification, les raisons (s'il en sont) pour lesquelles le compte présenté par Mme C. Lamman, administratrice de cette succession, ne serait pas approuvé et homologué et les fonds distribués conformément au dit compte.

Par ordre de la Cour.

W. J. MCGEEHAN,
Greffier.

13 juil—13,17,22

ETAT DE LA LOUISIANE COUR CIVILE DE DISTRICT DE LA PAROISSE D'ORLEANS.—Aux créanciers de M. D. Lizé & Cie, Lucien D. Lizé et John Schroedel individuellement et comme membres de ladite raison sociale, et à toutes personnes intéressées—D Lizé & Cie, No. 1 Lucien D. Lizé et John H. Schroedel, individuellement et comme membres de la dite raison sociale contre leurs créanciers.

Vous êtes par le présent notifiés d'assister à une réunion comme créancier dans cette affaire, au bureau de Charles L. Soniat, notaire, le 7 août 1884, à 11 heures A. M., pour délibérer sur les affaires du dit pétitionnaire et pour faire un syndic.

Par ordre des Honorables A. L. Tissot, W. H. Dibert, Jr., et Henry N. H. Rightor, Henry L. Lazarus, juges de la Cour Civile de District, Nile Orléans, 10 juillet 1884.

(Signé) JOHN P. RANKIN, Député-Greffier.
11 juillet—11,17,24,31 juil

ETAT DE LA LOUISIANE.

Cour Civile de District de la Paroisse d'Orléans.

Wm. Heyl
vs.
Ses Créanciers. } No 11,746.
Division "C."

ORDRE DE COUR. Que la cession de biens faite par William Heyl soit accepte et que M. Henry Rightor, juge de la Cour Civile soit nommé pour représenter les créanciers absents. Qu'une réunion des créanciers du pétionnaire ait lieu le 11 août 1884, à 11 heures du matin, devant Charles G. Andry, notaire de cette ville, pour délibérer sur les affaires du dit William Heyl, le pétitionnaire et pour faire toutes procédures judiciaires soient suspendues contre la personne et les biens de William Heyl, le pétitionnaire.

Nouvelle-Orléans, 7 juillet 1884.

(Signé) A. L. TISSOT,
Juge de la Cour Civile de District de la paroisse d'Orléans, Division A, siégeant à la place de Hon. F. A. Monroe, juge de la dite Cour de District, Division C, absent par congé.

Pour copie conforme:
JAS. D. RANKIN, Député Greffier.
8 juil—8,15,22,29—5 9 août

ETAT DE LA LOUISIANE.

Cour Civile de District pour la Paroisse d'Orléans.

P. E. Brulatour & Co. et P. E. Brulatour, individuellement et comme créanciers—
No 11,701, Division B.

ORDRE DE COUR—La cession des propriétés des pétitionnaires, la raison sociale de P. E. Brulatour & Co. composée de Pierre Ernest Brulatour, Thomas Brulatour et Emile D Nares, et aussi la cession des propriétés de Pierre Ernest Brulatour, individuellement, soit acceptée par ordre de la Cour pour le bénéfice de leurs créanciers; et il est ordonné qu'une assemblée soit convoquée et tenue pardevant Jules F. Mercier, Esq, notaire, le 11 JUILLET, dans le dit ville, à 11 heures A. M., pour délibérer sur les affaires des dits pétitionnaires et pour être mis en demeure de faire apparoir pour représenter les créanciers absents et que, en attendant toutes poursuites judiciaires contre les biens des dits pétitionnaires soient suspendues.

Nouvelle-Orléans, 7 juillet 1884.

(Signé) F. A. MONROE, Juge.

Pour copie conforme:
JAS. D. RANKIN, Député-Greffier.
3juil—3,10 17 24,31—5 août

ETAT DE LA LOUISIANE.

Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans.

Lion Brothers
vs.
Leurs créanciers. } No 11,703.
Division C.

ORDRE